



## Appel à candidature à la fonction de directrice ou directeur de la Maison des sciences de l'Homme en Bretagne (UAR 3549)

### Contexte

La maison des sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB) a été fondée en 2006 à l'initiative des quatre universités bretonnes (Rennes 1, Rennes 2, UBO et UBS), du CNRS et de la région Bretagne. Tour à tour Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), Unité Mixte de Services (UMS), puis Unité de Service et de Recherche (USR), la MSHB est aujourd'hui une unité d'Appui et de Recherche (UAR), placée sous la tutelle principale du CNRS, des quatre universités bretonnes (Université de Rennes, Rennes 2, UBO et UBS), ainsi que de l'EHESP.

La MSHB fait partie du Réseau national des MSH (RnMSH), qui figure dans la feuille de route des infrastructures nationales de recherche. Ses missions sont alignées sur la Charte des MSH établie en 2006 et mise à jour en 2019 sous l'égide du CNRS, de France Universités et de l'Alliance Athéna, afin de prendre en compte les évolutions des politiques de site.

En promouvant l'interdisciplinarité, la MSHB joue un rôle central dans le dynamisme continu du paysage scientifique régional, en favorisant les échanges et les collaborations entre les chercheurs en Sciences Humaines et Sociales des trois sites bretons (Rennes, Lorient-Vannes, Brest). En cohérence et en soutien aux priorités scientifiques des établissements tutelles et du schéma de la stratégie de recherche et d'innovation de la Région Bretagne (SRTES-S3), l'identité scientifique de la MSHB s'articule autour de trois axes majeurs : *Anthropisation & anthropocène ; Identités et transitions européennes ; Démocratie, expérimentations et transformations.*

La MSHB dispose d'un fonds scientifique qui lui permet de constituer des groupes de travail afin de favoriser l'interconnaissance et de stimuler l'émergence de nouvelles thématiques de recherche. Ce fonds soutient également l'incubation de projets de recherche nécessitant une approche interdisciplinaire. Cette politique proactive, encourageant le dépassement des frontières disciplinaires et l'innovation méthodologique, vise à placer les chercheurs bretons en SHS dans une position optimale pour répondre à des appels à projets d'envergure et pour intégrer des réseaux de chercheurs nationaux, européens, et internationaux.

La MSHB offre un cadre idéal pour favoriser les échanges et les interactions entre les diverses communautés scientifiques de la région Bretagne.

Dans le cadre du méta-projet GLAZ (CPER Bretagne), piloté par l'Observatoire des Sciences de l'Université de Rennes (OSUR), la MSHB abrite un Living Lab. Ce dernier a pour mission principale d'orchestrer les recherches liées aux transitions socio-environnementales, en établissant une synergie féconde entre les Sciences Humaines et Sociales et les Sciences de l'environnement.

Dans le cadre du méta-projet Science Ouverte (CPER Bretagne), la MSHB contribue au déploiement des services des infrastructures de recherche (IR) nationales en sciences humaines et sociales sur le territoire breton. La plateforme *Humanités numériques*, en tant que relais local de l'Infrastructure de Recherche HumaNum (IR\* HumaNum), est pourvue d'un plateau de numérisation et élabore des processus d'accompagnement pour faciliter le dépôt des données dans Nakala. La plateforme universitaire de données (PUD), en tant que relais local de l'Infrastructure de Recherche PROGEDO (IR\*PROGEDO), offre un accès aux enquêtes menées par la statistique publique. De plus, elle apporte un soutien aux chercheurs dans le traitement des données quantitatives, favorisant ainsi la maîtrise du cycle de vie des données dans le cadre de leurs recherches.

Afin de garantir un service régional complet de sensibilisation et d'accompagnement en matière d'ouverture des données de recherche en Sciences Humaines et Sociales, trois datalabs ont été mis en place à Rennes, Lorient-Vannes et Brest. Ces datalabs sont hébergés au sein des bibliothèques universitaires, en étroite collaboration avec les Services Communs de la Documentation (SCD) et l'Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST) de Bretagne et des Pays de la Loire.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'édition scientifique du CNRS, la MSHB assure le secrétariat d'édition de trois revues nationales majeures : *Humanités numériques*, *Natures Sciences et Sociétés*, ainsi que *M@n@gement*. En étroite collaboration avec les IR OpenEdition et Métopes, la MSHB copilote conjointement avec la MSH Ange Guépin le Pôle revues du Grand Ouest (PrGO). Ce dispositif interrégional vise à fournir un accompagnement spécialisé aux chercheurs en SHS sur les questions relatives au libre accès, aux outils éditoriaux et au référencement, tout en offrant aux revues une solution d'hébergement au sein de la pépinière Pergola (Pépinière de revues du Grand Ouest en libre accès).

L'accueil des Presses universitaires de Rennes (partenaire du PrGO) et de l'antenne Haute-Bretagne de la cinémathèque de Bretagne au sein des locaux rennais de la MSHB reflète l'engagement profond de la MSH envers la promotion de la recherche, de la culture et de la diffusion du savoir en Bretagne.

## Missions de la direction

Le directeur ou la directrice porte le projet de la MSHB, en assure le pilotage, et s'appuie sur le Codiresp (Conseil des directeurs et directrices des laboratoires) et le Conseil Scientifique de la MSHB. Il rend compte aux établissements tutelles dans le cadre du Comité de pilotage.

Le directeur ou la directrice doit assurer la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'Unité. Il ou elle donne son accord à toute affectation de personnels auprès de l'Unité ainsi qu'à tous moyens attribués à des membres de l'Unité par des tiers.

Le directeur ou la directrice doit assumer la responsabilité de l'administration, de l'animation et de la coordination des activités de l'Unité.

Le directeur ou la directrice doit mettre en œuvre le programme scientifique de la MSHB et son insertion dans le cadre général des activités des MSH (Charte des MSH).

Le directeur ou la directrice doit assurer l'animation des programmes scientifiques interdisciplinaires et, notamment, la coordination des réponses aux appels d'offres régionaux, nationaux et internationaux, en particulier dans le cadre du réseau des MSH.

Le directeur ou la directrice doit rédiger un rapport d'activité comprenant un bilan et un projet qui est adressé tous les cinq ans à chacune des tutelles, préalablement au renouvellement ou à la suppression de l'Unité.

Le directeur ou la directrice doit présenter, tous les ans, un bilan d'activités aux membres du Conseil scientifique et du Comité de pilotage de l'UAR (bilan scientifique, financier et Ressources Humaines).

Le directeur ou la directrice doit assurer la gestion de la relation avec les structures de gouvernance de la MSH :

- Le Comité de pilotage, qui se réunit deux fois par an ;
- Le Conseil scientifique, qui se réunit deux fois par an ;
- Le Conseil des directeurs et directrices de laboratoires fédérés par la MSH (Codiresp), qui se réunit une fois par an à minima ;
- Le Conseil de laboratoire, qui se réunit une fois par an à minima.

Le directeur ou la directrice doit représenter la MSHB au GIS Réseau national des MSH et participer aux travaux des deux comités directeurs annuels.

Le directeur ou la directrice est assisté.e d'un ou d'une secrétaire général.e qui participe à l'élaboration

de la politique et des objectifs de la MSHB, organise et conduit la mise en œuvre des orientations stratégiques, dirige les services et pilote les projets d'évolution technique et organisationnelle de l'Unité.

Le directeur ou la directrice est accompagné(e) dans la mise en œuvre de ces missions par deux directeurs ou directrices-adjoints.tes.

### Profil attendu

Seuls les chercheurs et enseignants-chercheurs en Sciences Humaines et Sociales, titulaires, en poste dans l'organisme de recherche ou les établissements tutelles de la MSHB, peuvent candidater à cette fonction. <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Il est attendu des candidats :

- une expérience d'enseignant-chercheur ou de chercheur ayant montré un intérêt pour l'interdisciplinarité et oeuvré au-delà de sa discipline ;
- une expérience d'impulsion, de coordination ou de direction scientifique dans des configurations d'équipes, d'unité de recherche, de GIS, de GdR ou d'autres regroupements de cet ordre ;
- une expérience de gestion et de coordination de personnels, ingénieurs et techniciens ;
- une connaissance du fonctionnement de l'enseignement supérieur et du dispositif de recherche national (infrastructure de recherche) ;
- un intérêt pour les collaborations internationales en SHS ;
- un intérêt pour la science ouverte.

### Prise en compte de la fonction

Si la directrice ou le directeur a un statut d'enseignant-chercheur, son activité est prise en compte via une décharge d'enseignement ou une prime dont les montants dépendent de son employeur. <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub> S'il s'agit d'un chercheur CNRS, il peut percevoir une prime dont le montant dépend de l'Institut national des SHS. <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Le poste de directrice ou de directeur de la maison des sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB), localisé à Rennes, est à pourvoir à partir du 1er septembre 2024 pour un mandat se terminant le 31 décembre 2026, renouvelable pour cinq ans à compter du 1er janvier 2027.

### Constitution du dossier de candidature et modalités de candidature

Le dossier doit contenir :

- une lettre de motivation
- un CV exhaustif
- un projet pour la direction future de la MSHB (10 pages maximum)

La candidature à la fonction de directeur ou directrice peut être accompagnée de candidatures à la fonction de directeurs ou directrices-adjoints. Une candidature collégiale directrice/directeur et directrice adjointe/directeur adjoint, prenant en compte la dimension régionale, l'interdisciplinarité et la parité sera étudiée attentivement. Dans ce cas, le dossier devra contenir 3 lettres de motivation et 3 CVs.

Le dossier de candidature devra impérativement être adressé à Messieurs le Président de l'université Rennes 2 et le Directeur-Adjoint Scientifique du CNRS-SHS en charge des MSH. Il devra parvenir à Isabelle Ganzetti-Gémin ([isabelle.ganzetti@mshb.fr](mailto:isabelle.ganzetti@mshb.fr)), secrétaire générale de la MSHB, avant le 6 mai 2024 (minuit).

### Calendrier

- 27 février 2024 : lancement de l'appel à candidature
- 6 mai 2024 : date limite de dépôt de candidature
- 2ème quinzaine de mai 2024 : audition des candidats retenus sur dossier par le Comité de pilotage
- Prise de fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2024